

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99585</b>	De <b>Mme Michèle Tabarot</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > police	<b>Tête d'analyse</b> > police municipale	<b>Analyse</b> > port d'arme. généralisation. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>04/10/2016</b>		

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'armement de la police municipale. Les récentes attaques de l'été 2016, à Magnanville, à Nice et à Saint-Étienne-du-Rouvray, ont rappelé, une nouvelle fois, que la menace est permanente et présente sur l'ensemble du territoire français. Aucune commune n'est épargnée par le risque d'une attaque. Devant cette situation, il convient de doter les polices municipales de moyens adaptés. Ainsi le syndicat de défense des policiers municipaux sollicite l'armement généralisé des policiers municipaux en catégorie B et l'équipement en pistolet semi-automatique de calibre 9mm afin de donner aux polices municipales des moyens proportionnels aux risques encourus. Aussi elle souhaiterait savoir les suites que le Gouvernement entend apporter à cette revendication légitime de la part de ces agents dévoués à la sécurité des personnes et des biens et qui se trouvent aujourd'hui en première ligne face au danger.